



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

n° AR 2024/026

Objet : Modification de l'arrêté
2021-009 concernant les
représentants au Conseil de
Développement du Pays Dolois

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté d'Agglomération du
Grand Dole,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.5211-10-1 du Code Général des
collectivités territoriales, relatif à la mise en place d'un
conseil de développement

VU la délibération n° GD32/21 en date du 8 Avril 2021,
relative à la constitution du Conseil de Développement
du Pays Dolois

VU l'arrêté n° AR 2021/009 en date du 23 Juillet 2021,
relative à la désignation des représentants du Conseil
de Développement du Pays Dolois

ARRÊTE

Article 1er – Suite à la démission de 5 membres du Conseil de Développement du Pays Dolois désignés en juillet 2021 par le Président du Grand Dole, de nouveaux membres sont désignés.

Mmes Delphine ARTAUD et Evelyne STIEGLER, Mrs Charles FOURNIER, Sylvain GIBEY et Denis GUILHENDOU représentants du Conseil de Développement du Pays Dolois sont remplacés par les personnes suivantes :

- M. Gilles CHAFFANGE
- Mme Fabienne CHAUDAT-LATAPIE
- M. Sébastien CHEVALIER
- Mme Lise LARCHER
- M. Denis MORIZOT

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Sous-Préfecture,
- Membres Conseil de Développement
- Pilotage et coordination
- Moyens Généraux

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Président et affiché aux lieux habituels.



Fait à Dole,

Signé électroniquement
Le 3 décembre 2024
PRESIDENT DE LA CA DU GRAND DOLE
Jean-Pascal FICHÈRE

Seul ce document numérique a valeur juridique